

Chevaigné le 16 novembre 2016



ASSEMBLEE GENERALE

Invitation

Aux membres de l'association

Mardi 6 décembre 2016 à 20h30

Salle Bon secours - rue de Chasné- St Aubin d'Aubigné

Pour information :

Maire des communes membres

Madame Monsieur

Au nom du Conseil d'administration de l'École de Musique de l'Illet, je vous invite à venir participer à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le mardi 6 décembre à 20h30 salle Bon Secours (milieu) à Saint Aubin d'Aubigné. Notre président M Philippe Chatton a démissionné de sa fonction début novembre et nous procéderons à l'élection d'un nouveau président lors du conseil d'administration qui suivra l'assemblée générale à une date ultérieure.

Nos Réf. :

Invitation AG 06122016

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Présentation pour approbation du rapport d'activités,
- 2 - Présentation pour approbation du rapport financier,
- 3 - Discussion sur les orientations pour l'année 2016-2017,
- 4 - Présentation de la nouvelle directrice de l'école de l'Illet
- 5 - Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'administration, élection du nouveau Président,
- 6 - Questions diverses.

Depuis la mise à jour des statuts approuvé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2003, les adhérents de seize ans et plus peuvent faire acte de candidature au Conseil d'administration. Aussi pour faciliter l'intervention de l'É.M.I. au sein des communes adhérentes, il serait souhaitable d'avoir une équipe de bénévoles plus nombreux. Toutes suggestions seront les bienvenues.

Comptant sur votre **présence indispensable** pour le renouvellement du Conseil d'administration.

Musicalement vôtre.
Le bureau de l'EMI

Nous vous informons que :

- Les Assemblées Générales se composent de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. Les membres de moins de seize ans peuvent y participer mais ne disposent pas du droit de vote, celui-ci est détenu par leur représentant légal à raison d'une voix par membre représenté.
- Le vote par procuration est admis, toutefois un même membre ne peut recevoir plus de 3 mandats. Le pouvoir détenu par une personne en sa qualité de représentant légal d'un membre de moins de seize ans ne peut être délégué.

POUVOIR :

Je soussigné(e) donne pouvoir à de me représenter à l'Assemblée Générale de l'É.M.Iillet convoquée pour le mardi 6 décembre 2016.

Fait à _____, le _____

Signature